

REPUBLIQUE FRANCAISE (Département des Hautes-Alpes)

DELIBERATION**SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
DU GUILLESTROIS, DU QUEYRAS ET DE L'ARGENTIEROIS**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit janvier à dix-neuf heures, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères du Guillestrois, du Queyras et de l'Argentiérois, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Anne CHOUVET.

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Syndical : 10

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 7

Présents :

Anne CHOUVET

Martin FAURE

Alice PRUD'HOMME Michel MOUTTE

Jean-Pierre CLAEYMAN

Christian BLANC

François ROTH

Délibération n°2024-5**Attribution du Marché 2023-1 : Fourniture et livraison de composteurs individuels et collectifs, bio-seaux pleins et ajourés, et sacs compostables***Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**Vu le Code de la Commande Publique ;**Vu la loi 2020-105 du 10 fev 2020 dite loi AGEC ;**Vu la délibération 2022-13 approuvant le PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) pour la période 2022-2028 ;**Vu la délibération 2023-1 sur la stratégie biodéchets 2023-2028**Vu la délibération 2023-11 Réponse aux AAP Fonds vert (« fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires») de l'Etat et de la région PACA.**Vu le Procès Verbal d'ouverture des plis de la CAO du 18 décembre 2023 à 16h30**Vu l'avis favorable des membres de la CAO du du 8 janvier 2024 à 18h***Contexte**

La Présidente rappelle que la promulgation de la loi AGEC du 10 février 2020 impose la mise en place d'un service de tri à la source des biodéchets par les collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets au 1er janvier 2024.

Considérant l'engagement du SMITOMGA dans la réalisation du PLPDMA 2022-2028, la stratégie biodéchets 2023-2028 et son engagement dans le programme « fonds vert » ;

Le SMITOMGA doit faire l'acquisition de composteurs individuels en bois, de composteurs collectifs fixes et collectables, de bio-seaux ajourés et non-ajourés, de sacs papier compostables afin de répondre à ces engagements.

La passation de ce marché à bon de commande fait l'objet d'une procédure à appel d'offres ouvert.

Le marché comprend 5 lots :

- Lot n°1 : fourniture et livraison de composteur individuel (environ 300L)
- Lot n°2 : fourniture et livraison de composteurs collectif collectables (environ 800L)
- Lot n°3 : fourniture et livraison de composteurs collectifs fixes (environ 600L (3.1), 800L (3.2), 1000L (3.3))
- Lot n°4 : fourniture et livraison de composteurs bio-seaux ajourés d'environ 10L (4.1) et de sacs papier compostables adaptés (4.2)
- Lot n°5 : fourniture et livraison de bio-seaux non ajourés (environ 10L)

Pour chacun des lots, la durée initiale du marché est de 1 an à compter de sa date de notification. Le nombre de reconduction est fixé à 2. La durée de chaque reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de **3 ans**.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offre ont ouvert les plis le lundi 18 janvier à 16h30. Ils ont constaté le nombre de candidats suivant :

- Lot 1 : 8 candidats
- Lot 2 : 1 candidat
- Lot 3 : 6 candidats
- Lot 4 : 5 candidats
- Lot 5 : 8 candidats

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le lundi 8 janvier à 18h pour admettre des candidatures et décider de l'attribution. Ils ont jugé conformes et acceptables ainsi que retenu les offres suivantes :

- Lot 1 : LOV NOW SA, 332 chemin du Beaussarret 83300 Draguignan, SIRET 919 232 462 00011 pour un montant total estimé de 106 800 € HT pour la durée totale du marché ;
- Lot 2 : COMPLEMENTERRE, 2 rue abbé Bayle 38114 Oz en Oisans, SIRET 881 242 044 00017 pour un montant total estimé de 168 000 € HT pour la durée totale du marché ;
- Lot 3 : GENS DES HAUTS, 536 route Le Plan du Phazy 05600 Guillestre, SIRET 830 356 481 00010 pour un montant total estimé de 223 000 € HT pour la durée totale du marché ;
- Lot 4 : SOLUBIO, 25 chemin Jean-Marie Vianney 69130 Ecully, SIRET 950 952 887 00012 pour un montant total estimé de 26 200 € HT pour la durée totale du marché ;
- Lot 5 : QUADRIA SAS, 68 rue Blaise Pascal 33127 Saint-Jean-d'Illac, SIRET 410 553 820 00037 pour un montant total estimé de 7080 € HT pour la durée totale du marché ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, **décide à l'unanimité** :

- **D'APPROUVER** l'exposé de Madame la Présidente
- **D'ATTRIBUER** les lots aux entreprises suivantes,
 - Lot 1 : LOV NOW SA, 332 chemin du Beaussarret 83300 Draguignan, SIRET 919 232 462 00011 pour un montant total estimé de 106 800 € HT pour la durée totale du marché ;
 - Lot 2 : COMPLEMENTERRE, 2 rue abbé Bayle 38114 Oz en Oisans, SIRET 881 242 044 00017 pour un montant total estimé de 168 000 € HT pour la durée totale du marché ;
 - Lot 3 : GENS DES HAUTS, 536 route Le Plan du Phazy 05600 Guillestre, SIRET 830 356 481 00010 pour un montant total estimé de 223 000 € HT pour la durée totale du marché ;
 - Lot 4 : SOLUBIO, 25 chemin Jean-Marie Vianney 69130 Ecully, SIRET 950 952 887 00012 pour un montant total estimé de 26 200 € HT pour la durée totale du marché ;
 - Lot 5 : QUADRIA SAS, 68 rue Blaise Pascal 33127 Saint-Jean-d'Illac, SIRET 410 553 820 00037 pour un montant total estimé de 7080 € HT pour la durée totale du marché ;
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer l'ensemble des pièces afférentes et avenants ainsi que tout document nécessaire à l'exécution du marché.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La Présidente,



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : [voir encart ci-dessus] et de la publicité effectuée sur le site du SMI/OMGA le : [voir encart ci-dessus]